

# Fonds communs de placement - Prospectus simplifié

## Partie A

Le 26 mars 2010

Parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), parts de catégorie B, parts de catégorie C, parts de catégorie D, parts de catégorie F et parts de catégorie O (sauf indication contraire)

Fonds équilibré de croissance McLean Budden  
Fonds équilibré de valeur McLean Budden  
Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden  
Fonds d'actions canadiennes McLean Budden  
Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden  
Fonds à revenu élevé McLean Budden  
Fonds d'actions américaines McLean Budden  
Fonds d'actions mondiales McLean Budden  
Fonds d'actions internationales McLean Budden  
Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden  
Fonds de marché monétaire McLean Budden  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2010<sup>1</sup>  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2020<sup>2</sup>  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2030<sup>2</sup>  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> Retraite<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Offre des parts de catégorie VMD seulement.

<sup>2</sup> Offre des parts de catégorie A (auparavant, les parts de catégorie AA), des parts de catégorie F, des parts de catégorie O et des parts de catégorie VMD seulement.



Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Pour être complet, le prospectus simplifié portant sur les Fonds communs de placement McLean Budden dont la liste figure sur la présente page comprend le présent document ainsi qu'un document d'information additionnel qui contient de l'information précise sur les Fonds communs de placement McLean Budden dans lesquels vous investissez. Ce document fournit des renseignements généraux sur tous les Fonds communs de placement McLean Budden. Le document d'information additionnel doit vous avoir été transmis.



**MCLEAN BUDDEN**  
LE SENS DE VOS ATTENTES<sup>MC</sup>

# Table des matières

Introduction	2
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques liés à un placement dans celui-ci?	2
Modalités d'organisation et de gestion des fonds communs de placement McLean Budden	5
Achats, substitutions et rachats	6
Services facultatifs	8
Frais	9
Incidences de frais d'acquisition	11
Rémunération du courtier	11
Rémunération des courtiers à même les frais de gestion	12
Incidences fiscales pour les épargnants	12
Quels sont vos droits?	13

## Fonds

Fonds équilibré de croissance McLean Budden  
Fonds équilibré de valeur McLean Budden  
Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden  
Fonds d'actions canadiennes McLean Budden  
Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden  
Fonds à revenu élevé McLean Budden  
Fonds d'actions américaines McLean Budden  
Fonds d'actions mondiales McLean Budden  
Fonds d'actions internationales McLean Budden  
Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden  
Fonds de marché monétaire McLean Budden  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2010  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2020  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2030  
Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> Retraite

En plus d'obtenir les renseignements figurant dans la présente partie du prospectus simplifié, vous recevrez également une brochure distincte qui renferme des renseignements sur les catégories de parts du Fonds ou des Fonds énumérés ci dessus dans lesquels vous investissez.



# Fonds communs de placement McLean Budden

## Prospectus simplifié partie A

### *Introduction*

Dans le présent document, les fonds énumérés à la première page du présent prospectus simplifié sont appelés les « Fonds communs de placement McLean Budden » ou les « Fonds ». Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le présent document est divisé en deux parties :

- > La première partie, intitulée la Partie A, contient de l'information générale applicable à tous les Fonds communs de placement McLean Budden.
- > La deuxième partie, intitulée la Partie B, et figure dans une brochure distincte et contient de l'information propre à chacun des Fonds communs de placement McLean Budden.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds communs de placement McLean Budden dans la notice annuelle des Fonds, les derniers états financiers annuels déposés des Fonds ainsi que leurs états financiers intermédiaires déposés après ceux-ci et le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des Fonds déposé ainsi que le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des Fonds déposé après celui-ci. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents, en composant sans frais le 1 800 884 0436, ou en vous adressant à votre courtier.

On peut également obtenir ces documents sur le site Web de McLean Budden à [www.mcleanbudden.com](http://www.mcleanbudden.com), ou en communiquant avec McLean Budden à [mbfunds@mcleanbudden.com](mailto:mbfunds@mcleanbudden.com).

On peut aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds communs de placement McLean Budden sur le site Web de SEDAR (le Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques liés à un placement dans celui-ci?**

#### *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?*

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est un regroupement de sommes d'argent cotisées par des personnes ayant des objectifs de placement similaires. Ces personnes deviennent des porteurs de parts de l'OPC. Les porteurs de parts d'un Fonds partagent le revenu, les dépenses, les gains et les pertes du Fonds réalisés ou subies sur leurs placements proportionnellement aux parts qu'ils détiennent. La valeur d'un placement dans un OPC est réalisée lorsque les parts détenues sont rachetées.

Les OPC possèdent différents types de placements – actions, obligations et montants en espèces – selon leurs objectifs à cet égard.

La valeur de ces placements varie de jour en jour, suivant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

#### *Établissement du prix d'un OPC*

Chaque catégorie de parts possède un prix unitaire ou une valeur liquidative. La valeur liquidative pour chaque catégorie est fixée en additionnant l'ensemble des éléments d'actif de l'OPC, en répartissant ces éléments d'actif proportionnellement entre chaque catégorie de parts, en déduisant les éléments de passif imputables à chaque catégorie de parts des éléments d'actif répartis à cette catégorie, puis en divisant le solde par le nombre de parts de chaque catégorie en circulation.

McLean Budden ne garantit pas que vous récupérerez le plein montant de votre placement initial dans l'un des Fonds communs de placement McLean Budden. À la différence des comptes de banque ou des CPG, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats de parts. Se reporter à la rubrique « Rachats » à la page 7.

#### *Risques généraux liés à un placement*

Le degré de tolérance aux risques varie d'une personne à l'autre. Lorsqu'elles prennent des décisions en matière de placement, certaines personnes affichent une attitude beaucoup plus prudente que d'autres. Il est important de tenir compte de votre propre tolérance aux risques de même que du degré

de risques qui convient à vos objectifs financiers. Les risques liés au placement dans un OPC sont ceux qui se rattachent aux titres dans lesquels l'OPC investit. Il s'agit des risques suivants :

*Risque lié à la catégorie* – À l'exception du Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2010, chaque Fonds offre plusieurs catégories de parts. Chaque catégorie comporte ses propres frais que le Fonds comptabilise séparément. Un Fonds pourrait ne pas être en mesure de payer les frais d'une catégorie en recourant à la quote-part des éléments d'actif du Fonds de cette catégorie. Si cela devait arriver, le Fonds pourrait être tenu de payer ces frais au moyen de la quote-part des éléments d'actif de l'autre catégorie. Le rendement du placement de l'autre catégorie pourrait être diminué.

*Risque lié au crédit* – La valeur des titres à revenu fixe dépend, en partie, de la faculté perçue qu'ont les gouvernements ou sociétés qui ont émis les titres de verser les intérêts et de rembourser les placements initiaux. Les titres émis par des émetteurs ayant une note d'évaluation faible sont considérés comme comportant un risque de crédit plus élevé que les titres émis par des émetteurs ayant une note d'évaluation élevée.

*Risque lié aux devises* – La valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien subira l'influence des changements de valeur des dollars canadiens par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le titre est libellé.

*Risques liés aux titres de participation* – Même si, à long terme, les titres de participation comme les actions ordinaires tendent à avoir un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe, la conjoncture économique et boursière, les taux d'intérêt et les tendances sur le plan du bénéfice des entreprises influent sur ceux-ci et, par conséquent, les rendent plus volatiles.

*Risque lié aux titres étrangers* – La valeur des titres étrangers sera touchée par des facteurs ayant une incidence sur d'autres titres semblables et pourrait être touchée par des facteurs supplémentaires tels que l'absence de renseignements en temps opportun, des normes de vérification moins strictes et des marchés moins liquides. Par ailleurs, divers facteurs d'ordre financier, politique et social peuvent comporter des risques qui ne sont pas généralement associés à un placement effectué au Canada.

*Risques liés aux fiducies de revenu* – De façon générale, les fiducies de revenu détiennent des titres d'une entreprise sous-jacente ou ont droit à des redevances de celle-ci. Si une entreprise sous-jacente s'expose aux risques du secteur, à la fluctuation des taux d'intérêt, au prix des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement des placements d'une fiducie de revenu pourrait également être touché. Bien que leur rendement ne soit pas constant ni garanti, les fiducies de revenu sont structurées en partie de façon à offrir aux épargnants un revenu constant. Par conséquent, un placement dans une fiducie de revenu peut s'exposer aux risques associés aux taux d'intérêt. Des modifications apportées dernièrement à la LIR modifient le traitement fiscal de la plupart des fiducies de revenu cotées en bourse, exception faite de certaines fiducies de placement immobilier. Les nouvelles règles sont déjà en vigueur pour les fiducies de revenu qui n'ont commencé à être cotées à la bourse qu'après le 31 octobre 2006, alors que leur application est généralement reportée jusqu'en 2011 pour les fiducies de revenu qui existaient déjà à ce moment-là. Si ces règles s'appliquent à l'égard d'une fiducie de revenu, certains revenus et gains réalisés par la fiducie de revenu pourraient être imposés de la même façon que le revenu gagné par une société par actions et les distributions que la fiducie de revenu verse aux investisseurs pourraient être imposées comme s'il s'agissait de dividendes versés par des sociétés canadiennes imposables, de sorte que les avantages fiscaux qui étaient offerts auparavant à l'égard d'un placement dans une fiducie de revenu pourraient cesser d'être offerts. De plus, par suite de l'application de ces règles, certaines fiducies de revenu peuvent entreprendre des opérations de réorganisation pour se convertir en société par actions. Les coûts qui y sont associés peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un placement dans une telle fiducie de revenu. Après la conversion, les avantages fiscaux dont pouvait bénéficier auparavant un placement dans la fiducie de revenu pourraient disparaître. La réduction possible de l'avantage fiscal lié à la détention de parts de fiducies de revenu par suite de ces nouvelles règles pourrait avoir une influence sur le rendement des Fonds qui détiennent des parts de fiducies de revenu, soit directement soit par l'entremise d'un fonds sous-jacent.

*Risque lié aux taux d'intérêt* – La valeur des titres à revenu fixe augmentera généralement si les taux d'intérêt chutent et connaîtra une baisse si les taux d'intérêt montent. L'évolution des taux d'intérêt peut également toucher la valeur des titres de participation.

*Risque lié à la liquidité* – Le risque lié à la liquidité est la possibilité qu'un OPC soit incapable de convertir ses placements en espèces au moment où il en a besoin. La valeur des titres qui ne se négocient pas régulièrement (et qui sont moins liquides) connaîtra généralement de plus grandes fluctuations.

*Risque particulier lié aux émetteurs* – La valeur de l'ensemble des titres connaît une variation positive ou négative selon les faits nouveaux survenus au sein des sociétés ou gouvernements particuliers qui émettent les titres.

*Risque lié aux bourses* – La valeur de la plupart des titres, particulièrement les titres de participation, évolue en fonction de la situation des bourses de valeur. Cette situation est touchée par la conjoncture économique et les conditions du marché.

*Risque lié au fonds sous-jacent* – Les titres d'un OPC (un « fonds sous-jacent ») peuvent être détenus en pourcentages importants par un autre OPC (un « fonds dominant ») ou par d'autres investisseurs. Par conséquent, afin de répondre aux demandes de rachat provenant d'un fonds dominant ou d'un autre investisseur, le fonds sous-jacent pourrait devoir modifier son portefeuille de façon importante, pour une courte période de temps, afin de permettre de grandes fluctuations dans son actif et vendre ses placements à des prix défavorables. Cela pourrait réduire les rendements du fonds sous-jacent.

Lorsque vous prenez une décision relative à vos placements, il est très important que vous connaissiez parfaitement les différents types de placements, leur rendement relatif au fil du temps ainsi que leur instabilité.

McLean Budden offre quatre types d'OPC. Le détail se rapportant à ces types d'OPC, aux placements qu'ils effectuent ainsi qu'aux risques particuliers qui y sont liés se trouve ci-dessous :

#### **Les Fonds de marché monétaire ou les fonds à court terme**

Les placements dans de tels fonds comprennent les dépôts à terme, les liquidités dans des comptes bancaires, les obligations d'épargne du gouvernement, les titres de créance à court terme (bons du Trésor, billets à escompte) émis par des gouvernements et des obligations et des titres de créance à court terme (acceptations bancaires et papier commercial) émis par de grandes sociétés. Ces éléments d'actif sont achetés et l'intérêt s'accumule sur le capital. Les taux d'intérêt fluctuent à la hausse et à la baisse mais, avec ce type de placement, le taux sera fonction des taux d'intérêt à court terme réels de même que du type de placement et son échéance. Lorsque ces placements sont négociés, leur prix exprimera la valeur de leur rendement par rapport aux autres rendements disponibles. Si le placement est détenu jusqu'à son échéance, le montant en capital est remboursable à l'épargnant. Il n'y a habituellement pas de diminution de votre placement initial. Ces placements à court terme offrent habituellement des taux d'intérêt plus faibles que leurs contreparties à long terme. Les risques liés à un placement dans ces OPC sont ceux décrits ci-dessus à l'égard des titres à revenu fixe. Ces OPC sont généralement considérés à faible risque.

#### **Fonds de titres à revenu fixe**

Ces Fonds comprennent les obligations émises par divers gouvernements ou grandes sociétés, des hypothèques et des actions privilégiées. Ces titres s'apparentent à des prêts à long terme où vous êtes le prêteur. Ils sont assortis d'une date d'échéance fixe mais peuvent être négociés sur le marché avant leur échéance. Le taux d'intérêt sera fonction du type de placement et de son échéance. Les risques liés à un placement dans ces OPC sont ceux décrits ci-dessus à l'égard des titres à revenu fixe. Ces OPC sont généralement considérés à faible risque.

#### **Fonds d'actions**

Il s'agit principalement des actions ordinaires de sociétés dont vous êtes propriétaire. Ces sociétés peuvent choisir de verser les profits sous forme d'un dividende ou de les réinvestir dans l'entreprise. Avec le temps, si la société est rentable, votre quote-part dans celle-ci augmentera de valeur. La valeur des sociétés rentables peut augmenter de façon importante et procurer des rendements élevés, tels qu'exprimés dans la valeur accrue de leurs actions. Les risques liés à un placement dans ces OPC sont ceux liés aux placements dans des titres de participation. Ces OPC sont généralement considérés à risque modéré.

#### **Les Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> et le Fonds Retraite**

Le Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2010 (le « Fonds 2010 »), le Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2020 (le « Fonds 2020 ») et le Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2030 (le « Fonds 2030 ») (collectivement, les « Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> ») visent à aider les épargnants à planifier en vue de leur retraite et sont structurés et gérés autour d'une date approximative indiquée dans leur dénomination : 2010, 2020 et 2030. Nous appelons cela la date cible.

McLean Budden rééquilibre le portefeuille de chaque Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> à l'occasion afin de s'assurer que ses placements demeurent approximativement au sein de la fourchette de pourcentages de ventilation des éléments d'actif cibles, qui, de par la nature des Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup>, changera au fur et à mesure que le Fonds s'approchera de sa date cible. Au fil du temps, le pourcentage d'éléments d'actif d'un Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> placé dans des titres de participation aura tendance à diminuer, tandis que ses placements dans des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire auront tendance à augmenter. Par conséquent, de cette façon, les placements deviendront plus prudents au fur et à mesure que la date cible de chaque Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> s'approchera. Les divers types de placements de chaque Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> à sa date de création sont indiqués dans ses stratégies de placement.

Une fois que la date cible sera atteinte, les éléments d'actif de chaque Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> continueront d'être placés de façon de plus en plus prudente pendant une période allant jusqu'à 12 mois après la date cible du Fonds pertinent et jusqu'à ce que la ventilation de ses éléments d'actif soit essentiellement similaire à celle du Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> Retraite (le « Fonds Retraite »). À ce moment là, il est prévu que le Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> sera combiné avec le Fonds Retraite et que ses porteurs de parts deviendront des porteurs de parts du Fonds Retraite (sous réserve des approbations ou avis requis). Compte tenu de la nature plus prudente des placements détenus par le Fonds Retraite, le risque de perte de ce Fonds est plus faible que celui des Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup>, ce qui réduit à son tour votre risque de perdre à votre retraite l'argent que vous avez investi.

Le tableau suivant vous aidera à décider dans quel Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> ou Fonds Retraite vous devriez investir d'après votre âge actuel ou l'année à laquelle vous avez l'intention de prendre votre retraite. Ce tableau n'est donné qu'à titre indicatif et il est fondé sur l'hypothèse que la retraite sera prise entre 60 et 65 ans.

Âge de l'épargnant	Fonds
de 30 à 40 ans	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030
de 40 à 50 ans	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020
de 50 à 60 ans	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2010
de 60 à 65 ans (ou déjà à la retraite)	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite

Tel qu'il est indiqué, ce tableau n'est donné qu'à titre indicatif. Vous devrez consulter votre placeur ou courtier autorisé pour savoir quel Fonds répond le mieux à vos objectifs de retraite personnels.

## Modalités d'organisation et de gestion des fonds communs de placement McLean Budden

Le tableau qui suit vous fournit des renseignements concernant McLean Budden et les Fonds communs de placement McLean Budden.

<p><b>Gestionnaire</b>  McLean Budden Limitée  145 King Street West  25th Floor  Toronto, ON M5H 1J8  Tél +1 416 862 9800  Télec +1 416 862 9624</p> <p>1250, boul. René-Lévesque Ouest  Bureau 3010  Montréal, QC H3B 4W8  Tél +1 514 933 0033  Télec +1 514 933 8163</p> <p>595 Burrard Street  Three Bentall Centre  Suite 3043, P.O. Box 49105  Vancouver, BC V7X 1G4  Tél +1 604 623 3430  Télec +1 604 623 3436</p> <p>Sans frais 1 800 884 0436  www.mcleanbudden.com</p>	<p>McLean Budden gère l'ensemble des activités des Fonds, y compris la prestation de services comptables et administratifs aux Fonds ainsi que la promotion des ventes des parts des Fonds.</p>
<p><b>Conseiller en valeurs</b>  McLean Budden Limitée</p>	<p>McLean Budden effectue les recherches, les choix, les achats et les ventes de titres en portefeuille pour les Fonds.</p>
<p><b>Comité d'examen indépendant</b></p>	<p>Comme l'exige le Règlement 81-107, le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant. Le comité d'examen indépendant est entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et est conforme au Règlement 81-107. Le comité d'examen indépendant examine les questions de conflit d'intérêts que lui soumet le gestionnaire et, dans la plupart des cas, fait des recommandations au gestionnaire ou, dans certains cas comme dans le cas d'un investissement dans les titres de parties apparentées, d'opérations entre fonds sur des titres en portefeuille et d'un investissement dans des titres qui font l'objet d'une prise ferme par une partie apparentée, prend la décision d'approuver ou non la proposition du gestionnaire. Le comité d'examen indépendant passe également en revue les politiques et procédures écrites du gestionnaire en matière de conflit d'intérêts et présente des observations sur celles-ci.</p> <p>À l'heure actuelle, le comité d'examen indépendant se compose de quatre membres, dont chacun est indépendant de McLean Budden et des fonds communs de placement McLean Budden. Au moins une fois par année, le comité d'examen indépendant prépare un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts que ceux-ci peuvent consulter au <a href="http://www.mcleanbudden.com">www.mcleanbudden.com</a> ou obtenir gratuitement, sur demande, en communiquant avec McLean Budden à <a href="mailto:mbfunds@mcleanbudden.com">mbfunds@mcleanbudden.com</a>.</p> <p>De plus amples renseignements sur le comité d'examen indépendant, notamment le nom de ses membres, figurent dans la notice annuelle des Fonds.</p>
<p><b>Fiduciaire</b>  Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs  Toronto (Ontario)</p>	<p>Tous les Fonds communs de placement McLean Budden sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds, vous achetez des parts d'une fiducie. Le fiduciaire détient le titre de propriété réel des Fonds - les liquidités et les titres - en votre nom.</p>
<p><b>Dépositaire</b>  Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs  Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire est responsable de la garde des titres des portefeuilles des Fonds.</p>
<p><b>Agent comptable des registres</b>  Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs  Toronto (Ontario)</p>	<p>En qualité d'agent comptable des registres, Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs tient un registre des propriétaires de parts pour chacun des Fonds, traite les ordres d'achat, de substitution et de rachat, transmet des états de compte aux épargnants ainsi que les renseignements annuels relatifs aux déclarations de revenus.</p>
<p><b>Vérificateur</b>  Deloitte &amp; Touche LLP  Toronto (Ontario)</p>	<p>Deloitte &amp; Touche s.r.l. procède annuellement à une vérification des états financiers de tous les Fonds communs de placement McLean Budden conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.</p>

**Droits de vote et placements dans des Fonds de fonds**

Certains des Fonds (appelés dans le présent contexte des « fonds dominants ») peuvent investir dans les titres d'autres Fonds communs de placement McLean Budden (appelés dans le présent contexte des « fonds sous-jacents »). McLean Budden n'exercera pas les droits de vote rattachés aux parts du fonds sous-jacent détenues par le fonds dominant dans le cadre d'une assemblée de porteurs de parts du fonds sous-jacent.

**Achats, substitutions et rachats****Généralités**

McLean Budden gère 15 fonds communs de placement :

- Fonds équilibré de croissance McLean Budden
- Fonds équilibré de valeur McLean Budden
- Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden
- Fonds d'actions canadiennes McLean Budden
- Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden
- Fonds à revenu élevé McLean Budden
- Fonds d'actions américaines McLean Budden
- Fonds d'actions mondiales McLean Budden
- Fonds d'actions internationales McLean Budden
- Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden
- Fonds de marché monétaire McLean Budden
- Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2010
- Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2020
- Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2030
- Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> Retraite

À l'exception du Fonds 2010, du Fonds 2020, du Fonds 2030 et du Fonds Retraite, chaque Fonds commun de placement McLean Budden offre six catégories de parts, soit les parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie F et de catégorie O. Le Fonds 2010 offre des parts de catégorie VMD seulement. Le Fonds 2020, le Fonds 2030 et le Fonds Retraite offrent des parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), de catégorie F, de catégorie O et de catégorie VMD seulement.

Les parts de catégorie AA placées aux termes de prospectus simplifiés antérieurs ont été redésignées « parts de catégorie A » en date du 26 mars 2010. Les parts de catégorie VMD étaient auparavant autorisées aux fins de placement en Ontario et au Québec aux termes de prospectus simplifiés datés du 16 octobre 2006 et du 30 mars 2007 à titre de parts de catégorie A. Ces parts de catégorie A ont été redésignées « parts de catégorie VMD » en date du 27 mars 2009.

Le cas échéant, les parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F, les parts de catégorie O et les parts de catégorie VMD sont offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Les parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA) sont offertes à tous les types d'épargnants. Les parts de catégorie B et les parts de catégorie C ne sont offertes qu'à certains investisseurs avertis, dont les importants investisseurs institutionnels, les particuliers avec une forte valeur nette du patrimoine et les employés de McLean Budden. Les parts de catégorie D sont offertes à tous les types d'épargnants. Les parts de catégorie F ne sont offertes qu'aux épargnants qui ont ouvert un compte avec commission auprès d'un courtier qui a conclu une entente avec McLean Budden. Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs avertis, dont les importants investisseurs institutionnels et les particuliers avec une forte valeur nette du patrimoine, qui ont conclu une entente distincte avec McLean Budden, directement ou par l'entremise d'un intermédiaire, à l'égard des frais de gestion. Il n'est possible de souscrire des parts de catégorie VMD que par l'entremise de Valeurs mobilières Desjardins inc. (« VMD ») ou d'un autre placeur ou courtier autorisé dont McLean Budden a retenu les services en vue du placement des parts de catégorie VMD.

La différence entre les parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F, les parts de catégorie O et les parts de catégorie VMD porte sur les frais de gestion qui doivent être versés à McLean Budden, cette différence étant décrite plus amplement à la rubrique « Frais ». Une entente à l'égard du paiement des frais de gestion doit être négociée avec McLean Budden avant l'acquisition de parts de parts de catégorie B, de parts de catégorie C ou de parts de catégorie O.

Vous pouvez acheter, transférer (d'un Fonds McLean Budden à un autre) ou faire racheter vos parts ou encore procéder à un échange entre catégories d'un Fonds par l'entremise d'un placeur ou courtier autorisé. McLean Budden acceptera les ordres transmis directement par les épargnants qui résident au Québec et, sous réserve du respect de la dispense qui lui a été accordée, acceptera les ordres transmis directement par les épargnants qui ont déjà acheté des parts des Fonds par l'entremise de Fonds McLean Budden Inc. et par certains autres épargnants.

Toutes les demandes faites par l'entremise d'un placeur ou d'un courtier autorisé à l'égard de tout achat, substitution ou rachat de parts des Fonds doivent être par écrit, signées par le porteur de parts et reçues par votre placeur ou courtier autorisé avant midi, heure de Toronto, un « jour de bourse » afin de bénéficier du prix des parts de ce jour là. Si votre demande est reçue par votre placeur ou courtier autorisé après midi, heure de Toronto, le prix des parts afférent à votre demande sera fixé le jour de bourse suivant. En outre, votre placeur ou courtier autorisé doit faire parvenir tous les ordres d'achat, de substitution et de rachat de sorte qu'ils soient reçus par McLean Budden, par l'entremise de FundSERV Inc. (« FundSERV »), avant 16 h, heure de Toronto, afin de bénéficier du prix unitaire établi pour ce jour de bourse.

Un « jour de bourse » désigne, dans le cas du Fonds d'actions américaines McLean Budden, du Fonds d'actions mondiales McLean Budden et du Fonds d'actions internationales McLean Budden, un jour au cours duquel la New York Stock Exchange et la Bourse de Toronto sont ouvertes. Dans le cas des autres Fonds, un « jour de bourse » désigne un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte.

Le prix des parts variera en fonction de la valeur des placements dans le Fonds. Les prix des parts sont calculés à la fermeture des bureaux chaque jour de bourse. Le jour de bourse d'un Fonds est indiqué dans l'information précise relative à ce Fonds. Le prix unitaire est fonction de la valeur liquidative des parts. La valeur liquidative de chaque part d'une catégorie d'un Fonds s'obtient en procédant à la division de la valeur liquidative d'un Fonds attribuable aux parts de la catégorie donnée, exprimée en dollars canadiens, par le nombre total de parts de cette catégorie du Fonds en circulation au moment du calcul et en arrondissant le montant obtenu à la quatrième décimale. Bien que les sommes d'argent que l'épargnant verse pour l'achat de parts soient suivies de près en fonction de chaque catégorie dans les registres d'administration de chacun des Fonds, les éléments d'actif de toutes les catégories de chacun des Fonds sont regroupés dans un seul compte afin de créer un portefeuille aux fins des placements.

#### **Achats**

Le placement initial minimum dans les Fonds communs de placement McLean Budden doit être de 10 000 \$ par Fonds. Tout achat ultérieur ne peut être inférieur à 100 \$.

McLean Budden peut renoncer à la condition de la mise de fonds minimale ou la modifier à son gré.

Les parts de catégorie VMD ne peuvent être achetées que par l'intermédiaire de Valeurs Mobilières Desjardins inc. (« VMD ») ou un autre placeur ou courtier autorisé dont les services ont été retenus par McLean Budden afin de distribuer les parts de catégorie VMD.

Le paiement de toute souscription de parts du Fonds de marché monétaire effectué par l'entremise d'un placeur ou courtier autorisé doit accompagner l'ordre. Le paiement de toute souscription de parts d'un Fonds commun de placement McLean Budden (à l'exception du Fonds de marché monétaire) effectuée par l'entremise d'un placeur ou courtier autorisé doit être reçu dans les trois jours ouvrables qui suivent votre ordre, sinon nous rachèterons vos parts le jour de bourse suivant. Si le produit est supérieur au paiement que vous devez effectuer, le Fonds est tenu, de par les règlements sur les valeurs mobilières, de conserver la différence. Si le produit est inférieur à ce paiement, le courtier doit payer la différence et pourrait recouvrer ce montant, plus les dépenses, auprès de vous. Si vous souscrivez vos parts pour votre compte non enregistré, exception faite des parts du Fonds d'actions américaines McLean Budden, du Fonds d'actions mondiales McLean Budden ou du Fonds d'actions internationales McLean Budden, au moyen d'un chèque libellé en dollars américains, la Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs les convertira en dollars canadiens selon le taux courant à la Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs.

Votre placeur ou courtier autorisé pourrait vous imputer une commission de souscription ou des « frais d'acquisition ». Ce coût réduira la somme que vous investissez dans le Fonds. Le montant des frais d'acquisition se négocie entre vous et votre placeur ou courtier.

McLean Budden peut refuser votre ordre d'achat dans un jour ouvrable suivant sa réception. Toute somme d'argent transmise avec votre ordre sera retournée immédiatement.

#### **Substitutions**

Vous pouvez effectuer des substitutions d'un Fonds commun de placement McLean Budden à un autre au sein de notre famille de Fonds. Les substitutions doivent porter sur une valeur minimale de 100 \$ par Fonds.

Si vous souscrivez pour votre compte non enregistré des parts du Fonds d'actions américaines McLean Budden, du Fonds d'actions mondiales McLean Budden ou du Fonds d'actions internationales McLean Budden au moyen d'un chèque libellé en dollars américains, vous ne pourrez effectuer des substitutions que parmi ces trois Fonds et la valeur des substitutions sera exprimée en dollars américains.

Si vous transférez vos parts, votre placeur ou courtier autorisé pourrait vous imputer une commission de souscription ou des « frais d'acquisition ». Ce coût réduira la somme que vous transférez dans le Fonds. Le montant des frais d'acquisition se négocie entre vous et votre placeur ou courtier. McLean Budden conserve le droit de restreindre les substitutions en tout temps sans avis. Une substitution est considérée comme un rachat de parts aux fins de l'impôt. Le rachat de parts dans un Fonds peut donner lieu à la réalisation d'un gain ou d'une perte en capital (se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants »).

### **Rachats**

Vous pouvez faire racheter vos parts des Fonds communs de placement McLean Budden en nous transmettant un avis écrit signé. Les rachats doivent porter sur une valeur minimale de 100 \$ par Fonds. Si vous en faites la demande, nous vous aviserons des renseignements à inclure dans l'avis écrit. Nous ne traiterons pas le rachat avant d'avoir reçu ces renseignements de votre placeur ou courtier autorisé. Si l'ensemble des renseignements requis est reçu par votre placeur ou courtier autorisé avant midi, heure de Toronto, un jour de bourse, le prix unitaire sera celui établi pour ce jour de bourse. Si l'ensemble des renseignements est reçu par votre placeur ou courtier autorisé après midi, heure de Toronto, le prix unitaire sera fixé le prochain jour de bourse. En outre, votre placeur ou courtier autorisé doit faire parvenir tous les ordres de rachat de sorte qu'ils soient reçus par McLean Budden, par l'entremise de FundSERV, avant 16 h, heure de Toronto, afin de bénéficier du prix unitaire établi pour ce jour de bourse. Tous les rachats sont payés en dollars canadiens, exception faite du rachat de parts détenues dans des comptes non enregistrés du Fonds d'actions américaines McLean Budden, du Fonds d'actions mondiales McLean Budden ou du Fonds d'actions internationales McLean Budden souscrites au moyen d'un chèque ou d'un mandat libellé en dollars américains puisque ces rachats sont payés en dollars américains. Le rachat de parts dans un Fonds peut donner lieu à la réalisation d'un gain ou d'une perte en capital (se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants »).

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions ne pas être en mesure de traiter votre ordre de rachat. Cette situation est la plus susceptible de se produire si des négociations sont suspendues aux bourses où les Fonds détiennent leurs placements.

En raison du coût relativement élevé de la tenue de comptes de moins de 5 000 \$, le gestionnaire se réserve le droit de racheter les parts de tout Fonds commun de placement McLean Budden si la valeur liquidative globale des parts de ce Fonds se trouvant dans un compte est inférieure à ce montant. Le porteur de parts aura 30 jours pour acheter des parts supplémentaires de sorte à porter le montant se trouvant dans le compte au niveau requis. Si ce seuil n'est pas atteint après 30 jours, le gestionnaire peut fermer le compte à son gré.

### **Opérations à court terme**

Il s'agit habituellement d'opérations d'achat et de rachat (y compris l'échange) de titres d'un Fonds dans une période de 90 jours civils, qui seront considérées comme inappropriées si le gestionnaire juge, à son entière appréciation, qu'elles portent préjudice aux autres porteurs de titres du Fonds. Le gestionnaire a mis en œuvre des méthodes, qu'il peut modifier sans avis, lui permettant de repérer les opérations à court terme inappropriées et de les prévenir. Le gestionnaire surveille les opérations et prépare des rapports sur les opérations à court terme chaque mois aux fins d'examen par la haute direction. S'il découvre des opérations à court terme inappropriées, le gestionnaire prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour y mettre fin. Il pourra par exemple rejeter les ordres de souscription futurs et imposer des frais d'opérations à court terme au moment de rachats ou d'échanges.

### **Frais de rachat/Frais de retrait anticipé**

Si vous souscrivez vos parts directement auprès de McLean Budden, vous n'aurez pas à payer de frais de rachat, sauf en cas de rachat de parts dans les 90 jours de l'achat, auquel cas des frais de retrait anticipé correspondant à 2 % du produit de rachat pourraient vous être imputés sur les rachats de parts de Fonds. Ces frais sont versés au Fonds visé par le rachat et pourraient également être facturés au moment d'un rachat effectué dans le cadre d'une substitution depuis un autre Fonds.

Si vous souscrivez vos parts auprès d'un autre placeur ou courtier, des frais de rachat pourraient vous être imputés sur le rachat de parts. Le montant de ces frais est une question qui relève de vous et de votre placeur ou courtier et est payé au placeur ou courtier. De plus, des frais de retrait anticipé correspondant à 2 % du produit du rachat pourraient vous être imputés si vous demandez le rachat dans les 90 jours suivant la souscription.

Se reporter à la rubrique « Frais » pour de plus amples renseignements.

### **Conversions**

Les parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F, les parts de catégorie O et les parts de catégorie VMD peuvent être converties en parts d'une autre catégorie du même Fonds si McLean Budden en autorise la conversion. Cette opération ne sera pas réputée constituer une disposition des parts converties.

### **Services facultatifs**

#### **Régimes fiscaux enregistrés**

Tous les Fonds communs de placement McLean Budden constituent des placements admissibles pour les régimes fiscaux enregistrés. Nous offrons des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), des fonds de revenu viager (FRV), des fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI), des comptes de retraite immobilisés (CRI) ou des comptes d'épargne libres d'impôt (CELI).

Aucuns frais d'administration annuels ne sont imputés à l'égard de nos régimes fiscaux enregistrés.

La Compagnie Trust Royal est le fiduciaire de nos régimes fiscaux enregistrés.

**Régime de placements réguliers**

Vous pouvez acheter des parts des Fonds communs de placement McLean Budden au moyen d'un régime de chèques préautorisés (RCP) sans frais supplémentaires. Vous pouvez effectuer vos placements deux fois par mois (le 15<sup>e</sup> jour et le dernier jour ouvrable), une fois par mois, une fois par trimestre, semi-annuellement ou annuellement. Le montant minimum dans le cas d'achats mensuels est fixé à 100 \$ par Fonds par mois et le montant minimum dans le cas d'achats trimestriels est fixé à 300 \$ par Fonds par trimestre. Le régime de chèques préautorisés n'est pas offert à la souscription de parts du Fonds d'actions américaines McLean Budden, du Fonds d'actions mondiales McLean Budden et du Fonds d'actions internationales McLean Budden puisque leurs paiements s'effectuent en dollars américains.

Vous pouvez modifier ou annuler un RCP à tout moment en remettant à McLean Budden un avis écrit en ce sens au moins six jours ouvrables avant la date d'échéance prévue du RCP.

**Régime de retraits automatiques**

Nous sommes également en mesure de vous offrir un régime de retraits automatiques (RRA) sans frais supplémentaires. Vous pouvez retirer des sommes deux fois par mois (le 15<sup>e</sup> jour et le dernier jour ouvrable), une fois par mois, une fois par trimestre, semi-annuellement ou annuellement. Le montant minimum dans le cas de retraits mensuels est fixé à 100 \$ par Fonds et le montant minimum dans le cas de retraits trimestriels est fixé à 300 \$ par Fonds. Les retraits automatiques pourraient éventuellement épuiser l'intégralité de votre compte. Le régime de retraits automatiques n'est pas offert au rachat de parts du Fonds d'actions américaines McLean Budden, du Fonds d'actions mondiales McLean Budden et du Fonds d'actions internationales McLean Budden puisque leurs paiements s'effectuent en dollars américains.

Vous pouvez modifier ou annuler un RRA à tout moment en remettant à McLean Budden un avis écrit en ce sens au moins six jours ouvrables avant la date d'échéance prévue du RRA.

**Réinvestissement automatique des distributions**

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter des parts supplémentaires de la même catégorie du Fonds. Aucuns frais ne sont rattachés à ce service. Si vous préférez recevoir vos distributions en espèces, veuillez nous écrire pour nous en donner directives. Nous devons recevoir des directives écrites au moins 15 jours avant une date de distribution.

**Frais**

Le tableau qui suit énumère les frais que vous pouvez être tenu d'acquitter si vous investissez dans les Fonds communs de placement McLean Budden. Vous pourriez avoir à payer certains de ces frais directement. Les Fonds pourraient être tenus d'acquitter certains de ces frais, ce qui réduira alors la valeur de votre placement dans les Fonds.

Frais payables par le Fonds <sup>1</sup>			
Frais de gestion			
Parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA)		Frais existants <sup>1</sup>	Frais maximums <sup>1</sup>
	Fonds équilibré de croissance McLean Budden	1,75 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds équilibré de valeur McLean Budden	1,75 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds à revenu élevé McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds d'actions américaines McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds d'actions mondiales McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds d'actions internationales McLean Budden	1,95 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	1,00 %	jusqu'à 1,75 %
	Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,65 %	jusqu'à 1,50 %
	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	1,60 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	1,65 %	jusqu'à 2,50 %
	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	1,50 %	jusqu'à 2,50 %
Parts de catégorie B	Le Fonds paie des frais de gestion de 0,25 %. De plus, les porteurs de parts de catégorie B ou un intermédiaire (comme un employeur, une société de fiducie, un courtier ou une société d'assurance) paient directement à McLean Budden des frais de gestion d'un maximum de 1,50 % <sup>2</sup> . Une entente relative au paiement de ces frais doit être signée avant que ne soient autorisés un achat de parts de catégorie B ou une conversion de parts de catégorie D ou de parts de catégorie C en parts de catégorie B.		

<p>Parts de catégorie C</p>	<p>Le Fonds paie des frais de gestion de 0,05 %. De plus, les porteurs de parts de catégorie C ou un intermédiaire (comme un employeur, une société de fiducie, un courtier ou une société d'assurance) paient directement à McLean Budden des frais de gestion d'un maximum de 1,50 %<sup>2</sup>. Une entente relative au paiement de ces frais doit être signée avant que ne soit autorisé un achat de parts de catégorie C ou une conversion de parts de catégorie D ou de parts de catégorie B en parts de catégorie C.</p>																																																																		
<p>Parts de catégorie D</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais existants<sup>1</sup></th> <th>Frais maximums<sup>1</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds équilibré de croissance McLean Budden</td> <td>0,95 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds équilibré de valeur McLean Budden</td> <td>0,95 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds à revenu élevé McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions américaines McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions mondiales McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions internationales McLean Budden</td> <td>1,25 %</td> <td>jusqu'à 2,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden</td> <td>0,65 %</td> <td>jusqu'à 1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds de marché monétaire McLean Budden</td> <td>0,55 %</td> <td>jusqu'à 0,75 %</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds équilibré de croissance McLean Budden</td> <td>0,75 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds équilibré de valeur McLean Budden</td> <td>0,75 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds à revenu élevé McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions américaines McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions mondiales McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions internationales McLean Budden</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden</td> <td>0,55 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds de marché monétaire McLean Budden</td> <td>0,45 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2020</td> <td>0,85 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2030</td> <td>0,90 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> Retraite</td> <td>0,75 %</td> </tr> </tbody> </table>		Frais existants <sup>1</sup>	Frais maximums <sup>1</sup>	Fonds équilibré de croissance McLean Budden	0,95 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds équilibré de valeur McLean Budden	0,95 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds à revenu élevé McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds d'actions américaines McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds d'actions mondiales McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds d'actions internationales McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %	Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	0,65 %	jusqu'à 1,00 %	Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,55 %	jusqu'à 0,75 %		Frais	Fonds équilibré de croissance McLean Budden	0,75 %	Fonds équilibré de valeur McLean Budden	0,75 %	Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	1,00 %	Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	1,00 %	Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	1,00 %	Fonds à revenu élevé McLean Budden	1,00 %	Fonds d'actions américaines McLean Budden	1,00 %	Fonds d'actions mondiales McLean Budden	1,00 %	Fonds d'actions internationales McLean Budden	1,00 %	Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	0,55 %	Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,45 %	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	0,85 %	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	0,90 %	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	0,75 %
	Frais existants <sup>1</sup>	Frais maximums <sup>1</sup>																																																																	
Fonds équilibré de croissance McLean Budden	0,95 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds équilibré de valeur McLean Budden	0,95 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds à revenu élevé McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds d'actions américaines McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds d'actions mondiales McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds d'actions internationales McLean Budden	1,25 %	jusqu'à 2,00 %																																																																	
Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	0,65 %	jusqu'à 1,00 %																																																																	
Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,55 %	jusqu'à 0,75 %																																																																	
	Frais																																																																		
Fonds équilibré de croissance McLean Budden	0,75 %																																																																		
Fonds équilibré de valeur McLean Budden	0,75 %																																																																		
Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds à revenu élevé McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds d'actions américaines McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds d'actions mondiales McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds d'actions internationales McLean Budden	1,00 %																																																																		
Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	0,55 %																																																																		
Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,45 %																																																																		
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	0,85 %																																																																		
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	0,90 %																																																																		
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	0,75 %																																																																		
<p>Parts de catégorie O</p>	<p>Le Fonds ne paie pas de frais de gestion. Les porteurs de parts de catégorie O ou un intermédiaire (comme un employeur, une société de fiducie, un courtier ou une société d'assurance) paient directement à McLean Budden des frais de gestion d'un maximum de 1,50 %. Une entente relative au paiement de ces frais doit être signée avant que ne soit autorisé un achat de parts de catégorie O ou une conversion de parts de catégorie D, de parts de catégorie B ou de parts de catégorie C en parts de catégorie O.</p>																																																																		
<p>Parts de catégorie VMD</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais existants<sup>1</sup></th> <th>Frais maximums<sup>1</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2010</td> <td>2,05 %</td> <td>jusqu'à 2,45 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2020</td> <td>2,10 %</td> <td>jusqu'à 2,50 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> 2030</td> <td>2,15 %</td> <td>jusqu'à 2,55 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds McLean Budden Stratégie de vie<sup>MC</sup> Retraite</td> <td>1,70 %</td> <td>jusqu'à 2,20 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>La TPS s'applique sur tous les frais de gestion. On s'attend à ce que la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») doive également être payée sur les frais de gestion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.<sup>3</sup></p>		Frais existants <sup>1</sup>	Frais maximums <sup>1</sup>	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2010	2,05 %	jusqu'à 2,45 %	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	2,10 %	jusqu'à 2,50 %	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	2,15 %	jusqu'à 2,55 %	Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	1,70 %	jusqu'à 2,20 %																																																			
	Frais existants <sup>1</sup>	Frais maximums <sup>1</sup>																																																																	
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2010	2,05 %	jusqu'à 2,45 %																																																																	
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	2,10 %	jusqu'à 2,50 %																																																																	
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	2,15 %	jusqu'à 2,55 %																																																																	
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	1,70 %	jusqu'à 2,20 %																																																																	
<p>Frais liés aux fonds sous-jacents</p>	<p>Lorsqu'un fonds dominant (défini à la page 3) investit dans un fonds sous-jacent (défini à la page 3), les frais payables dans le cadre de la gestion du fonds sous-jacent s'ajoutent à ceux payables par le fonds dominant. Toutefois, McLean Budden s'assurera qu'un fonds dominant ne verse pas de frais de gestion dédoublés sur la partie de son actif qui est investie dans ce fonds sous-jacent. En outre, un fonds dominant ne versera pas de frais de vente ou de rachat au moment de l'achat ou du rachat de titres d'un fonds sous-jacent.</p>																																																																		

Frais d'exploitation	<p>Chaque Fonds prend en charge ses frais de gestion, le coût de ses placements et les frais de courtage reliés ainsi que tous frais d'emprunt, frais bancaires, impôts et taxes et frais administratifs. McLean Budden a pris en charge le paiement de l'ensemble des frais administratifs des Fonds. McLean Budden continuera d'avoir la charge du paiement des frais administratifs jusqu'à ce que les porteurs de parts reçoivent un avis écrit d'au moins 60 jours de tout changement. Les coûts liés au comité d'examen indépendant (décrits à la rubrique « Modalités d'organisation et de gestion des fonds communs de placement McLean Budden », à la page 5) sont répartis entre les Fonds.</p> <p><b>Frais du comité d'examen indépendant</b> Chaque membre du comité d'examen indépendant reçoit actuellement 15 000 \$ par année et le président du comité reçoit 20 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque réunion du comité d'examen indépendant à laquelle le membre assiste. Ces honoraires et les frais engagés par le comité d'examen indépendant seront répartis parmi les Fonds d'une façon que le gestionnaire juge équitable et raisonnable pour les Fonds. McLean Budden remboursera la partie des honoraires et frais engagés par le comité d'examen indépendant qui est attribuée aux parts de catégorie O de chaque Fonds applicable.</p>
<b>Frais directement payables par vous<sup>4</sup></b>	
Frais d'acquisition	<p>Des frais d'au plus 5 % du prix d'achat des parts de catégorie VMD des Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> ou du Fonds Retraite que vous achetez pourraient vous être imputés. Ces frais d'acquisition sont négociés entre vous et votre représentant VMD.</p> <p>Des frais pourraient vous être imputés par votre placeur ou courtier autorisé à l'égard de tous les autres Fonds.</p>
Frais de substitution	Des frais pourraient vous être imputés par votre placeur ou courtier autorisé.
Frais de rachat / frais de retrait anticipé	Des frais de rachat pourraient vous être imputés par votre placeur ou courtier autorisé. Si des parts sont rachetées dans les 90 jours suivant l'achat, nous pouvons facturer des frais de rachat anticipé correspondant à 2 % du produit de rachat. Ces frais peuvent être facturés au moment d'un rachat effectué dans le cadre d'une substitution pour des parts d'un autre Fonds.
Frais d'un régime fiscal enregistré	Des frais pourraient vous être imputés par votre placeur ou courtier autorisé.
Autres frais	D'autres frais pourraient vous être imputés par votre placeur ou courtier autorisé.

<sup>1</sup> McLean Budden a le droit d'imputer des frais à hauteur des frais maximums; toutefois, elle a établi les frais annuels aux taux indiqués (les « frais existants »). Les taux ne dépasseront jamais les frais existants, à moins que les porteurs de parts reçoivent un avis d'augmentation écrit d'au moins 60 jours. McLean Budden peut également réduire ou annuler les frais existants. Rien ne garantit qu'une réduction ou une annulation surviendra ou se maintiendra dans le futur, et McLean Budden peut imposer des frais pouvant aller jusqu'au montant des frais existants d'un Fonds sans en aviser les porteurs de parts.

<sup>2</sup> Ces frais sont négociables en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont la valeur globale des éléments d'actif sous gestion par McLean Budden à l'égard du porteur de parts ou de l'intermédiaire (p. ex., un compte important peut payer des frais moindres qu'un petit compte), et les liens entre McLean Budden et le porteur de parts ou l'intermédiaire (p. ex., les employés de McLean Budden ou un intermédiaire pour le compte de ces employés peuvent payer des frais moindres que les autres porteurs de parts ou intermédiaires).

<sup>3</sup> L'Ontario et la Colombie-Britannique ont pris des mesures visant à harmoniser la taxe de vente provinciale à la TPS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et appliquer ainsi une TVH de 13 % (Ontario) ou de 12 % (Colombie-Britannique) plutôt que la TPS de 5 % est payable dans ces provinces. On s'attend à ce que les frais de gestion et les autres frais que doit payer un Fonds et qui font l'objet de la TPS deviennent assujettis à la nouvelle TVH.

<sup>4</sup> Vous devriez discuter du montant des frais qui vous sera imputé si vous souscrivez des parts par l'entremise de tout autre placeur ou courtier.

### Incidences des frais d'acquisition

Des frais pourraient vous être imputés à l'achat, à l'échange, à la conversion ou au rachat de parts des Fonds communs de placement McLean Budden. Ces frais seraient négociés entre vous et le placeur ou courtier autorisé.

Vous paierez des frais d'acquisition initiaux pour acheter des parts de catégorie VMD des Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> et du Fonds Retraite. Vous et votre représentant VMD conviendrez du pourcentage que vous verserez en tant que frais au moment de votre achat de parts de catégorie VMD d'un Fonds. Ce pourcentage va de 0 % à 5 %. McLean Budden prélèvera les frais d'acquisition sur le montant de votre placement et les remettra à VMD en tant que rémunération. Vous ne paierez aucune commission pour les substitutions ou les rachats de parts de catégorie VMD. Le tableau suivant fait état du montant des frais que vous auriez à payer si vous faites un placement de 1 000 \$ dans un Fonds sur une période de 1, 3, 5 ou 10 ans, et si le rachat a lieu avant la fin de cette période :

	À la date de souscription	Après 1 an	Après 3 ans	Après 5 ans	Après 10 ans
Frais d'acquisition	50 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Frais de rachat	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

**Rémunération du courtier****Commissions de suivi**

McLean Budden paie les commissions suivantes aux placeurs et courtiers de parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA) autorisés par l'entremise desquels vous pouvez acheter vos parts des Fonds.

Fonds	Commissions de suivi annuelles
Fonds équilibré de croissance McLean Budden	1,00 %
Fonds équilibré de valeur McLean Budden	1,00 %
Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	1,00 %
Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	1,00 %
Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	1,00 %
Fonds à revenu élevé McLean Budden	1,00 %
Fonds d'actions américaines McLean Budden	1,00 %
Fonds d'actions mondiales McLean Budden	1,00 %
Fonds d'actions internationales McLean Budden	1,00 %
Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	0,50 %
Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,25 %
McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	0,75 %
McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	0,75 %
McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	0,75 %

McLean Budden paie les commissions suivantes aux placeurs et courtiers de parts de catégorie D autorisés par l'entremise desquels vous pouvez acheter vos parts des Fonds:

Fonds	Commissions de suivi annuelles
Fonds équilibré de croissance McLean Budden	0,25 %
Fonds équilibré de valeur McLean Budden	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes McLean Budden	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden	0,25 %
Fonds à revenu élevé McLean Budden	0,25 %
Fonds d'actions américaines McLean Budden	0,25 %
Fonds d'actions mondiales McLean Budden	0,25 %
Fonds d'actions internationales McLean Budden	0,25 %
Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden	0,10 %
Fonds de marché monétaire McLean Budden	0,10 %

En ce qui concerne les parts de catégorie VMD, McLean Budden paie les commissions suivantes à VMD :

Fonds	Commissions de suivi annuelles
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2010	1,45 %
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2020	1,45 %
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> 2030	1,45 %
Fonds McLean Budden Stratégie de vie <sup>MC</sup> Retraite	1,20 %

Les commissions de suivi sont calculées en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de chaque Fonds que vous détenez. McLean Budden verse ces commissions trimestriellement aux placeurs et courtiers à même ses frais de gestion, comme il est indiqué ci-dessus.

**Frais de commercialisation**

McLean Budden peut acquitter les frais de commercialisation des placeurs ou courtiers autorisés selon ce que permettent les règles applicables, mais il ne le fait pas présentement.

McLean Budden ne verse aucune autre rémunération aux courtiers.

**Rémunération es courtiers à même les frais de gestion**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les courtiers ont reçu une rémunération en espèces de McLean Budden en guise de commission de suivi et aux fins d'autres activités de promotion représentant environ 6 % des frais de gestion reçus par McLean Budden de tous les fonds communs de placement McLean Budden.

**Incidences fiscales pour les épargnants**

Le présent sommaire donne un aperçu des incidences fiscales fédérales canadiennes applicables aux particuliers, exception faite des fiducies, qui sont des résidents du Canada, qui détiennent leurs parts à titre d'immobilisations et qui n'ont aucun lien de dépendance avec les Fonds. Il est uniquement de nature générale. **Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.**

Chaque Fonds commun de placement McLean Budden distribue suffisamment de revenu et de gains en capital chaque année pour s'assurer qu'il ne paie pas d'impôt. Vous produisez un revenu et vous réalisez un gain en capital sur votre placement lorsqu'un Fonds vous verse des distributions. Vous pourriez également réaliser un gain en capital lorsque vous faites racheter vos parts dans le Fonds.

Des modifications apportées dernièrement à la LIR modifient le traitement fiscal de la plupart des fiducies de revenu cotées en bourse, exception faite de certaines fiducies de placement immobilier. Certains revenus et gains réalisés par ces fiducies de revenu pourraient être imposés de la même façon que le revenu gagné par une société et les distributions que ces fiducies de revenu versent aux investisseurs pourraient être imposées comme s'il s'agissait de dividendes versés par des sociétés canadiennes imposables. Les nouvelles règles sont déjà en vigueur pour les fiducies de revenu qui n'ont commencé à être cotées à la bourse qu'après le 31 octobre 2006, alors que leur application est généralement reportée jusqu'en 2011 pour les fiducies de revenu qui existaient déjà à ce moment-là. Ces nouvelles règles auront une incidence sur le traitement fiscal d'un placement d'un Fonds dans des fiducies de revenu.

**Fonds détenus dans un régime enregistré**

Si vous détenez vos parts d'un Fonds dans un régime fiscal enregistré tel qu'un REER ou un FERR, vous n'avez pas à payer d'impôt sur les distributions ou les gains en capital réalisés dans le cadre de ventes ou de substitutions de parts. Toutefois, de l'impôt doit être payé lorsque vous sortez de l'argent d'un régime enregistré (exception faite d'un retrait d'un CELI ou d'un retrait de cotisations d'un régime enregistré d'épargne études).

**Fonds qui ne sont pas détenus dans un régime enregistré**

Si les parts que vous détenez dans un Fonds ne font pas partie d'un régime fiscal enregistré, vous devez inclure dans votre revenu les distributions qui vous ont été versées à partir du revenu du Fonds et des gains en capital imposables, que ces distributions aient été reçues en espèces ou qu'elles aient été réinvesties en parts supplémentaires du Fonds. Si un Fonds distribue un montant excédant son revenu et ses gains en capital, à moins que le Fonds ne choisisse de traiter l'excédent en tant que distribution de revenu supplémentaire, cet excédent ne sera pas imposable mais réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds.

Au moment où vous faites l'acquisition de parts d'un Fonds, le prix par part peut inclure du revenu qui n'a pas été distribué ou des gains en capital du Fonds, particulièrement lorsque vous investissez à une date tardive au cours d'une année civile. Si le Fonds effectue alors des distributions à partir du revenu et des gains en capital en question, vous devrez les inclure dans votre revenu aux fins de l'impôt, malgré le fait que ces montants ont été pris en compte dans le prix auquel vous avez payé pour vos parts. Si ces distributions sont réinvesties dans des parts supplémentaires, le montant sera ajouté au prix de base rajusté de vos parts, ce qui viendra réduire le montant de tout gain en capital que vous aurez à déclarer plus tard au moment du rachat de vos parts.

Vous pouvez être assujéti à un impôt sur les gains en capital si vous réalisez un gain en capital lorsque vous vendez ou substituez vos parts. Un gain en capital est généralement calculé en déduisant du montant touché pour vos parts qui sont rachetées ou substituées, déduction faite des coûts de disposition, le prix de base rajusté des parts en question. Votre prix de base rajusté des parts d'une catégorie d'un Fonds sera généralement établi par rapport au coût moyen de l'ensemble des parts de la même catégorie du Fonds que vous détenez au moment où vous disposez des parts du Fonds.

Les incidences fiscales relatives à chaque Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> et au Fonds Retraite et à leurs porteurs de parts respectifs lorsqu'un Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> est regroupé avec le Fonds Retraite dépendront des mesures précises prises à ce moment là. Un Fonds Stratégie de vie<sup>MC</sup> pourrait être regroupé avec le Fonds Retraite sans que des gains imposables soient réalisés, ou le regroupement pourrait entraîner la réalisation de gains et, par conséquent, se solder par de l'impôt à payer.

Un volume d'opérations du portefeuille de 100 % correspond à l'achat et la vente par le Fonds de l'ensemble des titres détenus dans le portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le volume d'opérations du portefeuille est élevé dans une année, plus les frais de négociation que doit acquitter le Fonds dans l'année sont élevés et plus la possibilité qu'un épargnant touche un revenu ou des gains en capital imposables au cours de l'année augmente. Il n'existe pas forcément de rapport entre un volume d'opérations élevé et le rendement d'un OPC.

*Frais de gestion payés directement par les épargnants ou les intermédiaires*

Les épargnants doivent consulter leurs conseillers fiscaux afin d'établir si les frais de gestion payés directement par les épargnants détenant des parts de catégorie B et des parts de catégorie C sont déductibles du revenu tiré de ces parts. La nature fiscale des frais de gestion payés par des intermédiaires doit être établie par ces derniers.

*Conversion de parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), de parts de catégorie B, de parts de catégorie C, de parts de catégorie D, de parts de catégorie F, de parts de catégorie O ou de parts de catégorie VMD*

La conversion de parts de catégorie A (auparavant, parts de catégorie AA), de parts de catégorie B, de parts de catégorie C, de parts de catégorie D, de parts de catégorie F, de parts de catégorie O ou de parts de catégorie VMD en parts d'une autre catégorie du même Fonds n'entraînera pas la réalisation de gains ou de pertes en capital.

**Quels sont vos droits?**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

## Gestionnaires de placement depuis 1947

[www.mcleanbudden.com](http://www.mcleanbudden.com)

### Fonds communs de placements McLean Budden

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds communs de placement McLean Budden figurent dans la notice annuelle, les rapports de la direction sur le rendement des Fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 884 0436, ou en vous adressant à votre courtier, ou encore par courriel à [mbfunds@mcleanbudden.com](mailto:mbfunds@mcleanbudden.com).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds communs de placement McLean Budden, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Web de McLean Budden à [www.mcleanbudden.com](http://www.mcleanbudden.com) ou sur le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Pour être complet, le prospectus simplifié portant sur les Fonds communs de placement McLean Budden dont la liste figure sur la page couverture comprend le présent document ainsi qu'un document d'information additionnel qui contient de l'information précise sur les Fonds communs de placement McLean Budden dans lesquels vous investissez. Ce document fournit des renseignements généraux sur tous les Fonds communs de placement McLean Budden. Le document d'information additionnelle doit vous avoir été transmis.

### Montréal

1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 3010  
Montréal, QC H3B 4W8  
tél +1 514 933 0033  
télééc +1 514 933 8163

### Toronto

145 King Street West  
25<sup>th</sup> Floor  
Toronto, ON M5H 1J8  
tél +1 416 862 9800  
télééc +1 416 862 9624

### Vancouver

595 Burrard Street  
Three Bentall Centre  
Suite 3043, P.O. Box 49105  
Vancouver, BC V7X 1G4  
tél +1 604 623 3430  
télééc +1 604 623 3436

# Fonds communs de placement

## Introduction

La présente partie B renferme de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Elle apporte un complément à l'information générale sur nos Fonds qui figure dans la partie A.



Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds équilibré de croissance

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds équilibré de croissance
Date de création :	Janvier 1989
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise à procurer un taux de rendement élevé conformément à une politique de placement prudente grâce à une combinaison de la croissance du capital à long terme et de titres à revenu fixe émis principalement par des émetteurs canadiens. Le Fonds peut investir dans des titres d'autres organismes de placement collectifs. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est investi dans un portefeuille équilibré d'actions ordinaires, d'obligations et de placements à court terme. L'élément actions est généralement composé d'actions ordinaires de sociétés à forte capitalisation (y compris de titres de participation de fiducies de revenu) cotées à des bourses de valeurs reconnues au Canada et dans le monde. L'élément revenu fixe est composé de titres de sociétés et de titres de gouvernements ayant une note d'au moins BBB au moment de leur achat. L'engagement portant sur les obligations à long terme de grande qualité ainsi que sur les placements à court terme est rajusté en fonction de nos prévisions des taux d'intérêt.

Dans le cadre d'un placement dans des titres de sociétés étrangères, le Fonds peut investir directement ou indirectement dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par McLean Budden qui ont des objectifs de placement qui correspondent à ceux du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, le Fonds détient, outre ses placements directs, des parts des fonds communs de placement suivants : Fonds d'actions américaines McLean Budden, Fonds d'actions mondiales McLean Budden et Fonds d'actions internationales McLean Budden.

L'équipe responsable de la composition de l'actif fixe la répartition de l'actif parmi les titres à revenu fixe, les actions de sociétés canadiennes et les actions de sociétés étrangères. Chaque décision en matière de placement est prise en tenant compte de recherches effectuées par des équipes de gestionnaires de portefeuille qui élaborent des portefeuilles types composés d'actions et de titres à revenu fixe. Les décisions prises par chacune de ces équipes sont ensuite mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Les équipes responsables des actions favorisent les sociétés à grande capitalisation boursière qui affichent de solides bilans, qui sont dotées d'une excellente équipe de gestion et qui démontrent un bon potentiel commercial, alors que l'équipe responsable des titres à revenu fixe choisit des obligations de gouvernements et de sociétés de grande qualité et a recours à des placements à court terme.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

La partie du Fonds portant sur les actions de sociétés canadiennes est gérée selon un style axé sur la croissance, c'est-à-dire que les sociétés affichant un potentiel de croissance des bénéfices et un rendement élevé de leurs actions sont privilégiées.

Le Fonds se livrera à des opérations de négociation actives et peut avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont importants au cours d'un exercice, et plus la possibilité qu'un épargnant réalise des gains en capital au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Au moins la moitié de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs. Le Fonds investit également dans des titres à revenu fixe; par conséquent, le portefeuille du Fonds est soumis aux risques liés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds pourrait faire des placements dans des titres étrangers. Ainsi, il est exposé de façon restreinte aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. En outre, en date du 28 février 2010, un porteur de parts détenait 41,52 % des parts du Fonds et, de ce fait, le Fonds est exposé au risque lié au fonds sous-jacent. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux personnes ayant une tolérance de modérée à faible face aux risques et qui désirent investir à moyen terme.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, du revenu à ses porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, ou tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, il distribue l'ensemble des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 0,95 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	10,22 \$
Trois ans	32,23 \$
Cinq ans	56,50 \$
Dix ans	128,60 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.

---

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds équilibré de valeur

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds équilibré de valeur
Date de création :	Mars 2003
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme conformément à une politique de placement prudente grâce à une combinaison de titres sous évalués et de titres à revenu fixe émis principalement par des émetteurs canadiens. Le Fonds peut investir dans les titres d'autres organismes de placement collectifs. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est investi dans un portefeuille équilibré d'actions ordinaires, d'obligations et de placements à court terme. L'élément actions est généralement composé d'actions ordinaires de sociétés à forte capitalisation (y compris de titres de participation de fiducies de revenu) cotées à des bourses de valeurs reconnues au Canada et dans le monde. L'élément revenu fixe est composé de titres de sociétés et de titres de gouvernements ayant une note d'au moins BBB au moment de leur achat. L'engagement portant sur les obligations à long terme de grande qualité ainsi que sur les placements à court terme est rajusté en fonction de nos prévisions des taux d'intérêt.

Dans le cadre d'un placement dans des titres de sociétés étrangères, le Fonds peut investir directement ou indirectement dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par McLean Budden qui ont des objectifs de placement qui correspondent à ceux du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, le Fonds détient, outre ses placements directs, des parts des fonds communs de placement suivants : Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden, Fonds d'actions mondiales McLean Budden et Fonds de marché monétaire McLean Budden.

Les équipes responsables des actions favorisent les sociétés à grande capitalisation boursière qui affichent de solides bilans, qui sont dotées d'une excellente équipe de gestion et qui démontrent un bon potentiel commercial, alors que l'équipe responsable des titres à revenu fixe choisit des obligations de gouvernements et de sociétés de grande qualité et a recours à des placements à court terme.

La partie du Fonds portant sur les actions de sociétés canadiennes est gérée selon un style axé sur la plus-value, c'est-à-dire que les sociétés qui sont jugées sous-évaluées par rapport à leurs cours historiques, à leurs concurrents au sein du secteur d'activité ou à l'ensemble du marché sont privilégiées.

Le Fonds se livrera à des opérations de négociations actives et peut avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont importants au cours d'un exercice, et plus la possibilité qu'un épargnant réalise des gains en capital au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Au moins la moitié de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs. Le Fonds investit également dans des titres à revenu fixe; par conséquent, le Fonds est soumis aux risques liés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds pourrait faire des placements dans des titres étrangers. Ainsi, il est exposé de façon restreinte aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux personnes ayant une tolérance de modérée à faible face aux risques et qui désirent investir à moyen terme.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, du revenu à ses porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, ou tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, il distribue l'ensemble des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 0,95 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	10,22 \$
Trois ans	32,23 \$
Cinq ans	56,50 \$
Dix ans	128,60 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds d'actions canadiennes de croissance

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds d'actions canadiennes de croissance
Date de création :	Janvier 1989
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de croissance canadienne. Le Fonds peut investir dans des titres de sociétés étrangères ou d'autres fonds communs de placement. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

La composante canadienne du Fonds est axée sur les sociétés canadiennes de taille moyenne et de grande taille (y compris les fiducies de revenu). L'accent est mis sur les actions ordinaires (et d'autres titres de participation) cotées à la Bourse de Toronto.

Dans le cadre d'un placement dans des titres de sociétés étrangères, le Fonds peut investir directement ou indirectement dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par McLean Budden qui ont des objectifs de placement qui correspondent à ceux du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, le Fonds détient, outre ses placements directs, des parts des fonds communs de placement suivants : Fonds d'actions américaines McLean Budden, Fonds d'actions mondiales McLean Budden et Fonds d'actions internationales McLean Budden.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions canadiennes de croissance.

Pour choisir leurs placements, les gestionnaires de portefeuille emploient un style axé sur la croissance, ce qui signifie qu'ils favorisent les sociétés affichant un potentiel de croissance des bénéfices et de rendement élevé de leurs actions et celles dont la gestion est éprouvée, la santé financière est exemplaire et le potentiel commercial est prometteur.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majorité de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs. Le Fonds peut investir dans des titres étrangers; par conséquent, il est, dans une mesure restreinte, exposé aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. En outre, en date du 28 février 2010, trois porteurs de parts détenaient respectivement 21,10 %, 20,13 % et 15,10 % des parts du Fonds et, de ce fait, le Fonds est exposé au risque lié au fonds sous-jacent. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds pourrait convenir aux personnes dont les objectifs de placement sont orientés vers la croissance, qui ont une certaine tolérance face à des risques modérés et à l'instabilité et qui désirent investir à plus long terme. Les épargnants plus prudents peuvent investir une petite partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds afin de diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue à ses porteurs, le dernier jour ouvrable de l'année, ou à tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	74,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds d'actions canadiennes

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds d'actions canadiennes
Date de création :	Mars 2004
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions canadiennes. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est axé sur les sociétés canadiennes de taille moyenne et de grande taille, dotées d'une bonne capitalisation (y compris les fiducies de revenu). Le reste des éléments d'actifs du Fonds se compose de titres à revenu fixe à court terme.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions canadiennes (Canadian Equity Core Team).

Les gestionnaires de portefeuille construisent le Fonds au moyen d'un processus aux termes duquel les actions de sociétés canadiennes des portefeuilles du Fonds d'actions canadiennes de croissance McLean Budden et du Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden sont pondérées de façon égale.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majorité de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux personnes désireuses d'investir à plus long terme et qui ont une tolérance modérée face aux risques. Les épargnants plus prudents peuvent investir une partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds afin de diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue à ses porteurs de parts, le dernier jour ouvrable de l'année, ou à tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	74,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds d'actions canadiennes de valeur

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds d'actions canadiennes de valeur
Date de création :	Juillet 1999
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens qui sont jugés sous-évalués par rapport à leur industrie ou au marché en général. Le Fonds peut investir dans des titres de sociétés étrangères ou d'autres fonds communs de placement. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

La composante canadienne du Fonds est axée sur les sociétés canadiennes de taille moyenne et de grande taille (y compris les fiducies de revenu). L'accent est mis sur les actions ordinaires (et d'autres titres de participation) cotées à la Bourse de Toronto.

Dans le cadre d'un placement dans des titres de sociétés étrangères, le Fonds peut investir directement ou indirectement dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par McLean Budden qui ont des objectifs de placement qui correspondent à ceux du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, le Fonds détient, outre ses placements directs, des parts des fonds communs de placement suivants : Fonds d'actions américaines McLean Budden, Fonds d'actions mondiales McLean Budden et Fonds d'actions internationales McLean Budden.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions canadiennes de valeur.

Les gestionnaires de portefeuille adoptent un style axé sur la plus-value dans le choix de leurs placements, c'est-à-dire qu'ils favorisent les sociétés qui sont, à leur avis, sous-évaluées par rapport à leurs cours historiques, à leurs concurrents au sein du secteur d'activité ou à l'ensemble du marché.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires de sociétés qui, selon les gestionnaires de portefeuille, sont sous-évaluées. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs. Le Fonds pourrait faire des placements dans des titres étrangers. Ainsi, il est exposé de façon restreinte aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A. Il existe également un risque selon lequel la valeur de ces placements n'atteindra pas les prévisions du gestionnaire de portefeuille, ou même qu'elle puisse fléchir.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux personnes désireuses d'investir à plus long terme et qui ont une tolérance modérée face aux risques. Les épargnants plus prudents peuvent investir une partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds pour diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue à ses porteurs, le dernier jour ouvrable de l'année, ou à tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	74,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.

## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds à revenu élevé

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds à revenu élevé
Date de création :	24 mars 2006
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise la production de revenu et la plus-value du capital en investissant essentiellement dans des titres de participation, des fiducies de revenu, des fiducies de redevances, les fiducies de placement immobilier et des parts de sociétés en commandite canadiens à rendement élevé. Le Fonds peut investir dans des titres d'autres fonds communs de placement. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

La composante canadienne du Fonds est axée sur les sociétés canadiennes de taille moyenne et de grande taille et les fiducies de revenu. L'accent est mis sur les actions ordinaires (et d'autres titres de participation) et les parts de fiducies de revenu cotées à la Bourse de Toronto ainsi qu'à d'autres bourses.

Le Fonds peut investir directement dans les types de titres indiqués à la rubrique « Objectifs de placement » ci dessus ou peut investir dans ces titres indirectement en achetant des titres d'autres fonds communs de placement gérés par McLean Budden ou des fonds négociés en bourse. Le solde de l'actif du Fonds se compose de titres à revenu fixe et de titres à revenu fixe à court terme.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions à revenu élevé. Le Fonds sera essentiellement composé de titres à rendement élevé. Lorsqu'elle choisit les sociétés dans lesquelles investir, l'équipe responsable des actions à revenu élevé choisit des actions et des parts de fiducie axées sur un flux de trésorerie disponible important, une gestion éprouvée, une force financière et un potentiel commercial.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majorité de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires et privilégiées et des parts de fiducie. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers, aux risques particuliers liés aux émetteurs et aux risques liés aux fiducies de revenu. Le Fonds pourrait faire des placements dans des titres étrangers. Ainsi, il est exposé de façon restreinte aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds pourrait convenir aux personnes dont les objectifs de placement sont orientés vers le revenu et qui ont une tolérance modérée face aux risques et à l'instabilité et qui désirent investir à moyen terme. Les épargnants plus prudents peuvent choisir d'investir une partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds pour diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue l'ensemble du revenu tiré des titres sous-jacents, déduction faite des dépenses, le dernier jour ouvrable de chaque trimestre et distribue l'ensemble des gains en capital nets réalisés le dernier jour ouvrable de décembre de chaque année et peut payer les distributions à d'autres époques de l'année.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	75,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds d'actions américaines

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds d'actions américaines
Date de création :	Janvier 1989
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme en investissant dans des titres d'actions américaines. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est généralement investi dans des sociétés américaines de taille moyenne et de grande taille, dotées d'une bonne capitalisation. Le reste des éléments d'actif du Fonds se compose de titres à revenu fixe à court terme.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions américaines.

Les gestionnaires de portefeuille favorisent les sociétés bien capitalisées. Lorsqu'ils choisissent les sociétés dans lesquelles investir, les gestionnaires de portefeuille choisissent des sociétés dont les titres font partie de l'indice S&P 500 et dont ils estiment qu'elles possèdent un fort potentiel de croissance du revenu, une gestion éprouvée, une force financière, un potentiel commercial, une stabilité des revenus et un bon rendement sur leurs actions ou qui sont sous-évaluées par rapport à leurs cours historiques, à leurs concurrents au sein du secteur d'activité ou à l'ensemble du marché.

Le Fonds se livrera à des opérations de négociation actives et peut avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont importants au cours d'un exercice, et plus la possibilité qu'un épargnant réalise des gains en capital au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majorité de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs. Comme le Fonds investit dans des titres étrangers, il est également soumis aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. En outre, en date du 28 février 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 14,65 % et 10,43 % des parts du Fonds et, de ce fait, le Fonds est exposé au risque lié au fonds sous-jacent. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds pourrait convenir aux personnes qui ont une certaine tolérance face à des risques modérés et à l'instabilité et qui désirent investir à plus long terme. Les épargnants plus prudents peuvent choisir d'investir une petite partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds pour diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue à ses porteurs de parts, le dernier jour ouvrable de l'année, ou tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	74,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds d'actions mondiales

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds d'actions non canadiennes
Date de création :	Mars 2001
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise une croissance à long terme en investissant dans des titres d'actions non canadiennes. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est généralement investi dans des sociétés non canadiennes de taille moyenne et de grande taille, dotées d'une bonne capitalisation et cotées à l'une des principales bourses mondiales. L'accent est mis sur les actions ordinaires ou les titres qui représentent des actions ordinaires.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions mondiales.

Les gestionnaires de portefeuille favorisent les grandes sociétés. Le choix des titres porte surtout sur les titres de sociétés qui affichent un potentiel de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne ou qui sont jugées sous-évaluées par rapport à leurs cours historiques, à leurs concurrents au sein du secteur d'activité ou à l'ensemble du marché.

Le Fonds se livrera à des opérations de négociation actives et peut avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont importants au cours d'un exercice, et plus la possibilité qu'un épargnant réalise des gains en capital au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majorité de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques particuliers liés aux émetteurs et aux risques associés à la liquidité. Comme le Fonds investit dans des titres étrangers, il est également soumis aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. En outre, en date du 28 février 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 31,68 % et 13,64 % des parts du Fonds et, de ce fait, le Fonds est exposé au risque lié au fonds sous-jacent. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le présent Fonds pourrait convenir aux personnes dont les objectifs de placement sont orientés vers la croissance et qui ont une certaine tolérance face à des risques modérés et à l'instabilité et qui désirent investir à plus long terme. Les épargnants plus prudents peuvent choisir d'investir une petite partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds pour diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue à ses porteurs de parts, le dernier jour ouvrable de l'année, ou à tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	74,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds d'actions internationales

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds d'actions internationales
Date de création :	Juillet 1998
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise une croissance à long terme en investissant dans des titres de participation internationaux. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est généralement investi dans des sociétés internationales de taille moyenne et de grande taille, dotées d'une bonne capitalisation et cotées à l'une des principales bourses mondiales. L'accent est mis sur les actions ordinaires ou les titres qui représentent des actions ordinaires.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des actions internationales.

Les gestionnaires de portefeuille favorisent les sociétés bien capitalisées. Lorsqu'elle choisit des sociétés dans lesquelles investir, l'équipe responsable des actions internationales choisit des sociétés dont elle estime qu'elles possèdent un fort potentiel de croissance du revenu, une gestion éprouvée, une force financière, un potentiel commercial, une stabilité des revenus et un bon rendement sur leurs actions ou qui sont sous-évaluées par rapport à leurs cours historiques, à leurs concurrents au sein du secteur d'activité ou à l'ensemble du marché.

Le Fonds se livrera à des opérations de négociation actives et peut avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont importants au cours d'un exercice, et plus la possibilité qu'un épargnant réalise des gains en capital au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

La majorité de l'actif du Fonds sera investie, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'aux risques liés aux émetteurs particuliers et aux risques associés à la liquidité. Comme le Fonds investit dans des titres étrangers, il est également soumis aux risques liés aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. En outre, en date du 28 février 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 47,75 % et 14,85 % des parts du Fonds et, de ce fait, le Fonds est exposé au risque lié au fonds sous-jacent. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le présent Fonds pourrait convenir aux personnes dont les objectifs de placement sont orientés vers la croissance et qui ont une certaine tolérance face à des risques modérés et à l'instabilité et qui désirent investir à plus long terme. Les épargnants plus prudents peuvent choisir d'investir une petite partie de l'ensemble de leur portefeuille dans ce Fonds pour diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue à ses porteurs, le dernier jour ouvrable de l'année ou à tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, l'ensemble du revenu et des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 1,25 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	13,45 \$
Trois ans	42,41 \$
Cinq ans	74,34 \$
Dix ans	169,21 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.



## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds de titres à revenu fixe

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds de titres à revenu fixe
Date de création :	Janvier 1989
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise à procurer aux épargnants des rendements élevés sur les placements surtout grâce au revenu, tout en préservant de façon raisonnable le capital. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds est généralement investi dans un portefeuille diversifié d'obligations de grande qualité de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes, libellées en dollars américains à l'occasion. Le reste des éléments d'actif du Fonds se compose de titres à revenu fixe à court terme.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des titres à revenu fixe. Les gestionnaires de portefeuille n'achètent que des titres de créance de qualité.

Le Fonds se livrera à des opérations de négociation actives et peut avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont importants au cours d'un exercice, et plus la possibilité qu'un épargnant réalise des gains en capital au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les éléments d'actif seront investis dans des obligations de grande qualité de gouvernements au Canada (fédéral et provinciaux) et de sociétés canadiennes. Ils sont achetés et un taux d'intérêt est payable sur le capital. La valeur de ces obligations peut être touchée par les taux d'intérêt à court terme, de même que le type de placements et leur échéance. Par conséquent, le Fonds est soumis aux risques liés aux taux d'intérêt et au crédit. Dans la mesure où le Fonds a effectué des placements dans des titres étrangers, il existera un risque restreint lié aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à la catégorie. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux épargnants prudents qui désirent investir à moyen terme et qui ont une tolérance faible face aux risques. Le Fonds peut également être approprié aux autres personnes qui désirent diversifier leur portefeuille.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue, le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, l'ensemble du revenu aux porteurs de parts et le dernier jour ouvrable de l'année, ou tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré, il distribue l'ensemble des gains en capital nets réalisés. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 0,65 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	7,00 \$
Trois ans	22,05 \$
Cinq ans	38,66 \$
Dix ans	87,99 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.

## Fonds communs de placement McLean Budden

### Fonds de marché monétaire

#### Détails du Fonds

Type de Fonds :	Fonds de marché monétaire
Date de création :	Janvier 1989
Titres offerts :	Parts de catégorie D
Statut de régime fiscal enregistré :	Admissible comme placement dans un REER, FERR, FRV, FRRI, CRI, REEE et CELI

#### Quels types de placement le Fonds fait-il?

##### *Objectifs de placement*

Le Fonds vise à procurer aux épargnants un rendement prévisible sur les placements composés presque entièrement de revenu. L'approbation des porteurs de parts est nécessaire avant de changer les objectifs de placement fondamentaux.

##### *Stratégies de placement*

Le Fonds cherche à investir avec un degré élevé de sécurité du capital par le biais d'un portefeuille diversifié qui se compose principalement de titres d'emprunt canadiens à court terme de haute qualité. La durée moyenne à l'échéance n'excédera pas 90 jours.

Les décisions en matière de placement sont prises en tenant compte de recherches effectuées par une équipe de gestionnaires de portefeuille, appelée l'équipe responsable des titres à revenu fixe.

Les gestionnaires de portefeuille choisissent des instruments du marché monétaire qui sont réputés offrir une bonne valeur relative. La structure du portefeuille favorise le choix d'un certain nombre d'émetteurs différents en vue de réduire les risques de crédit. La durée à échéance est gérée en prévision des changements de taux d'intérêt.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les éléments d'actif seront investis dans des titres de créance à court terme de grande qualité. Ils sont achetés et un taux d'intérêt est payable sur le capital. La valeur de ces placements pourrait être touchée par les taux d'intérêt à court terme de même que par le type de placements et leur échéance. Par conséquent, le Fonds est soumis aux risques liés aux taux d'intérêt et au crédit. Dans la mesure où le Fonds a effectué des placements dans des titres étrangers, il existera un risque restreint lié aux titres étrangers et aux devises. Le Fonds est également exposé aux risques liés à une catégorie. En outre, en date du 28 février 2010, un porteur de parts détenait 20,40 % des parts du Fonds et, de ce fait, le Fonds est exposé au risque lié au fonds sous-jacent. Ces risques sont décrits à la rubrique « Risques généraux liés à un placement » de la partie A.

Le présent document contient de l'information précise sur les parts de catégorie D des Fonds communs de placement McLean Budden. Il doit être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds communs de placement McLean Budden daté du 26 mars 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds communs de placement McLean Budden constituent ensemble le prospectus simplifié.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux épargnants prudents dont les objectifs de placement sont orientés vers le revenu et qui ont une faible tolérance face aux risques ou aux personnes désireuses d'investir à plus court terme.

#### Politique en matière de distributions

Chaque année civile, le Fonds distribue le revenu et les gains en capital nets réalisés à tous ses porteurs, chaque date d'évaluation et le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à tout autre jour que le gestionnaire peut choisir, à son gré. Sauf si vous précisez d'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, ces dernières sont réinvesties en parts du Fonds.

#### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les fonds communs de placement acquittent certains frais à même leur actif, ce qui revient à dire que les épargnants d'un fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs.

Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ dans des parts de catégorie D du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation des parts de catégorie D au cours de la période de dix ans sont fondés sur des frais de gestion de 0,55 % payables par le Fonds et ne comprennent pas les frais qu'exige votre placeur ou courtier autorisé. Se reporter à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans la partie A.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts seraient de :

Période	Frais payables (y compris la TPS)
Un an	5,92 \$
Trois ans	18,66 \$
Cinq ans	32,71 \$
Dix ans	74,45 \$

Se reporter à la rubrique « Frais » dans la partie A pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds communs de placement McLean Budden.

## Gestionnaires de placement depuis 1947

[www.mcleanbudden.com](http://www.mcleanbudden.com)

### Fonds communs de placements McLean Budden

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds communs de placement McLean Budden figurent dans la notice annuelle, les rapports de la direction sur le rendement des Fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 884 0436, ou en vous adressant à votre courtier, ou encore par courriel à [mbfunds@mcleanbudden.com](mailto:mbfunds@mcleanbudden.com).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds communs de placement McLean Budden, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Web de McLean Budden à [www.mcleanbudden.com](http://www.mcleanbudden.com) ou sur le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Montréal

1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 3010  
Montréal, QC H3B 4W8  
tél +1 514 933 0033  
télé +1 514 933 8163

### Toronto

145 King Street West  
25<sup>th</sup> Floor  
Toronto, ON M5H 1J8  
tél +1 416 862 9800  
télé +1 416 862 9624

### Vancouver

595 Burrard Street  
Three Bentall Centre  
Suite 3043, P.O. Box 49105  
Vancouver, BC V7X 1G4  
tél +1 604 623 3430  
télé +1 604 623 3436